



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-36:

Redevance pour occupation d'une parcelle privée

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personne absente** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023- 36 Redevance pour occupation d'une parcelle privée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le maire à procéder au paiement d'une redevance, d'un montant de 500 €, pour occupation d'une parcelle privée, par la commune d'AMBLEVILLE, au profit de Monsieur SARRAZIN, dans le cadre d'une autorisation de stockage suite à une coupe de bois.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Martine SOREL

